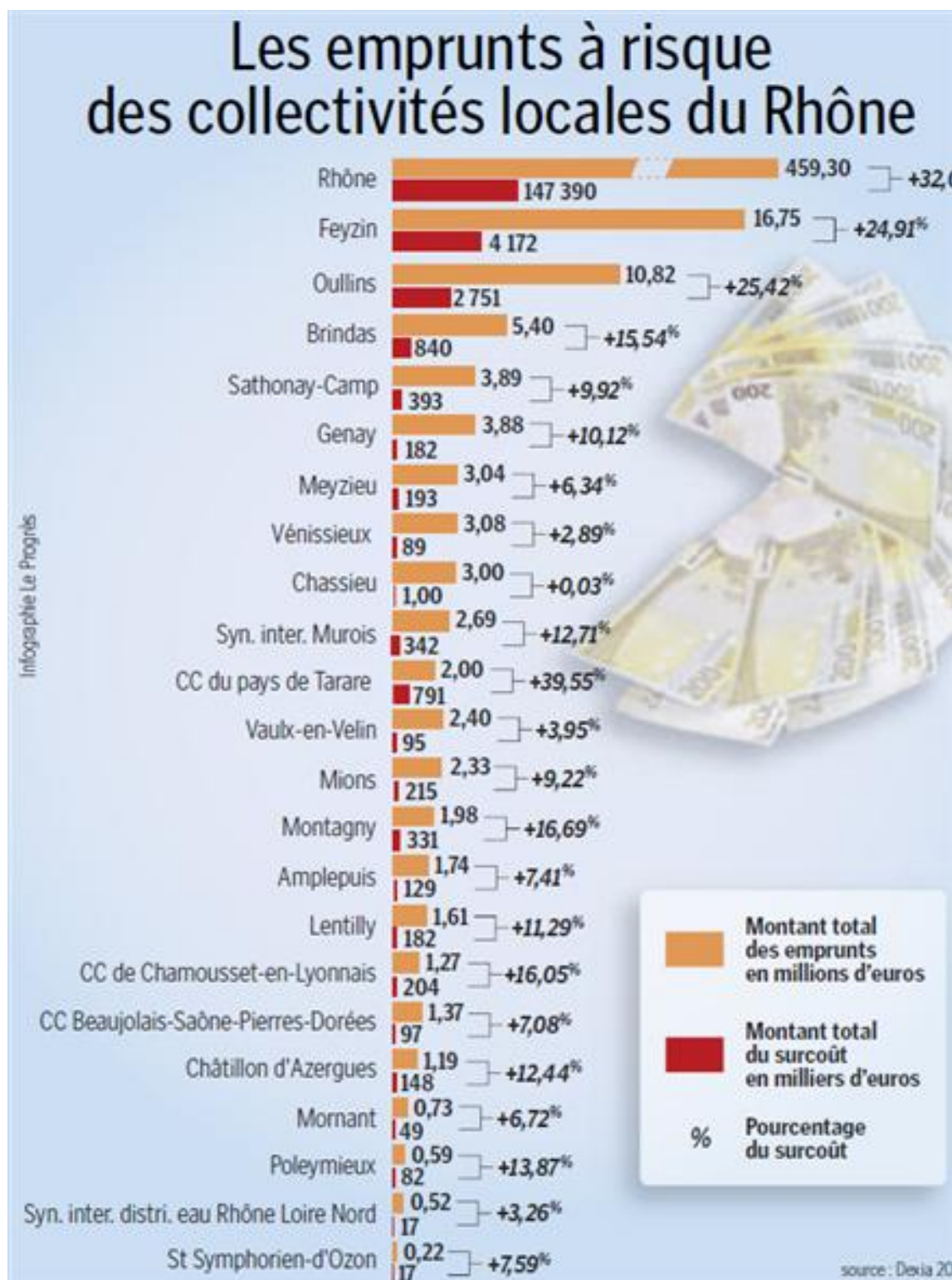


Rhône. Vingt-trois collectivités piégées par les emprunts toxiques de Dexia

Publié le 23/09/2011



Rhône. La Ville d'Oullins comme la Communauté de communes de Tarare, par exemple, ne sont pour l'heure pas inquiètes de l'évolution des taux mais reconnaissent suivre avec attention ces prêt

Il y a en France plus de 5 500 collectivités locales et établissements publics qui auraient souscrit entre 1995 et 2009 des emprunts dits toxiques auprès de la seule banque Dexia crédit local (DCL), considérée ordinairement comme la banque des collectivités locales. Parmi les structures concernées, vingt-trois sont dans le Rhône, d'après un fichier de Dexia que nos confrères de Libération ont publié mercredi. La banque conteste toutefois « des données erronées et tronquées » (voir ci-dessous).

Mais si l'on s'en tient aux informations telles qu'elles sont livrées par le quotidien, dont certaines - nous le verrons - sont également récusées par les intéressés, tous les établissements publics et collectivités locales ne sont pas touchés de la même façon.

En effet, tant les montants des emprunts eux-mêmes que, surtout, les surcoûts présumés sont très variables : ainsi, si la Communauté de communes de Tarare supportait un surcoût de 39,55 % (791 000 euros) pour un emprunt de 2 millions d'euros, la Ville de Chassieu, a priori la moins pénalisée, n'aurait qu'un surcoût totalement résiduel puisque de 0,03 % (1 000 euros) pour un emprunt de 3 millions. Entre ces deux extrêmes, vingt-et-un autres surcoûts tous différents.

Parmi les principales collectivités concernées, plusieurs disent des chiffres présentés qu'il ne s'agit que de « calculs purement virtuels » et que les sommes et les variations ne sont que théoriques.

Vice-président aux Finances de la Communauté de communes de Tarare, Georges Pepino explique « cet emprunt pris il y a cinq ans par nos prédécesseurs court sur trente ans. Il est fixe à 5,6 % avec une variation possible jusqu'à 7,6 %. Le risque est actuellement très faible mais sur une si longue durée, on ne sait pas ce qui se passera ». Pour lui, la seule crainte porte sur une dévalorisation de la note de la France par les agences de notation « car alors les taux exploseraient ».

Sénateur-maire UMP d'Oullins, François-Noël Buffet a également pris en 2007 trois emprunts dits structurés à des taux « de 3,65 % pouvant aller à 4,6 % ». Ils étaient basés sur la parité euro-franc suisse. Il rappelle qu'à l'époque, « aucun conseiller financier, aucun expert ne nous a mis en garde, ils disaient tous qu'il n'y avait pas de problème. La crise de 2008 a tout bouleversé ». D'ailleurs c'est au cœur de cette crise « que nous avons renégocié par précaution une échéance, ce qui nous a coûté 56 000 euros ». Il met cette somme en regard des « 400 000 euros de frais financiers supplémentaires que nous aurait coûtés un prêt classique. A l'heure actuelle, nous sommes donc toujours gagnants ». Le maire d'Oullins n'est pas inquiet mais dit « suivre de près ces emprunts ».

Les collectivités peuvent-elles renégocier ces prêts toxiques ? Apparemment, DCL ne traite pas de la même façon ses partenaires. M. Pepino dit s'être vu opposer un refus sans appel, alors que M. Buffet, s'il n'a pas obtenu « une modification de la structure même du contrat », reconnaît qu'il a pu « grappiller quelques conditions plus avantageuses » auprès de la banque. De toute façon, il attend « un moment meilleur pour basculer à taux fixe ».

Le conseil général du Rhône comme la Ville de Feyzin, dont les surcoûts annoncés sont parmi les plus élevés, bien que contactés, ne nous ont pas répondu.

M. R.-